



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service Eau Environnement et Forêts
Bureau de l'environnement**

Beauvais, le **03 JUIN 2022**

Référence :

220531_ACD_COURRIER_MAIRE_PALOISE_JAUX.odt

Affaire suivie par : *anne-claire.delafontaine@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 64 58 16 85

Objet : Suites incendie – SARL PALOISE

La Préfète de l'Oise
à
Monsieur le Maire de Jaux

Suite à l'incendie survenu le 2 mai 2022 sur le site de la SARL PALOISE, située le long de la RN 31, l'Inspection des installations classées a attiré mon attention sur la possibilité pour l'exploitant de reconstruire sur cette parcelle.

En effet, le site se situe en secteur Aa de votre plan local d'urbanisme, rendu inconstructible pour l'élargissement de la route nationale. À la lecture de l'article 2 du règlement écrit de ce document, la reconstruction en cas de destruction ne semble pas possible dans ce secteur, ce qu'il conviendrait de vérifier.

L'Inspection des installations classées a donc invité l'exploitant à se rapprocher de vos services avant d'entreprendre des travaux de reconstruction, mais il serait peut-être judicieux de le contacter directement.

Pour votre entière information, un projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure, dont vous serez destinataire, a été proposé par l'Inspection des installations classées à l'encontre de cette entreprise.

Beauvais, le -

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général

Sébastien LIME

